



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits sanguins labiles

Question écrite n° 123745

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le projet d'importation de plasma thérapeutique envisagée par la Direction générale de la santé afin de parer à une éventuelle pénurie de ce produit précité. Elle semble être causée par la décision de l'AFSSAPS d'arrêter la distribution de plasma traité par le bleu de méthylène. Elle souligne que la société suisse Octapharma dont proviendrait le plasma opère ses prélèvements dans des pays où les principes éthiques d'anonymat et de gratuité du don ne sont pas respectés. De plus, l'importation de produits issus de dons du sang placerait la France dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'étranger et mettrait en péril le système de collecte comme le souligne la Fédération française pour le don du sang bénévole. Elle souhaiterait donc savoir quelle solution est envisagée pour préserver le système français de collecte de sang et pour mettre fin à la pénurie de plasma thérapeutique.

Texte de la réponse

L'approvisionnement en plasma thérapeutique est une des missions principale de l'Etablissement français du sang (EFS). Il existe plusieurs techniques de sécurisation des plasmas qui utilisent soit des procédés physico-chimiques (bleu de méthylène, solvant-détergent et intercept) soit la mise en quarantaine du plasma. Suite à la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'utilisation du plasma traité au bleu de méthylène cessera à compter de mars 2012 pour des raisons de moindre qualité et d'une plus grande fréquence des effets indésirables. Cet arrêt est anticipé grâce à une augmentation de la production de plasma traité par intercept, d'une part, et le recours au plasma sécurisé par quarantaine, d'autre part. L'usine de l'EFS de Bordeaux qui produit le plasma traité au solvant-détergent a rencontré des problèmes techniques mais elle fonctionne actuellement. Les autorités publiques sont très attachées au don éthique et à l'autosuffisance française. C'est pour cette raison que l'arrêt du plasma traité au bleu de méthylène a été anticipé. L'EFS dispose de stocks suffisants pour l'approvisionnement de plasma en France. Il n'est donc pas question d'importation.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123745

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12743

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3317